



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Opération nationale d'abandon simplifié d'armes  
à l'État en Meurthe-et-Moselle  
du 25 novembre au 2 décembre 2022**

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer, 4 sites de collecte seront ouverts du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 de 9h00 à 17h00, week-end compris :

- Arrondissement de Nancy - Hôtel de Police, 38 Boulevard Lobau 54000 Nancy
- Arrondissement de Briey - Commissariat de police, 41 Avenue de Gaulle 54800 Conflans-en-Jarnisy
- Arrondissement de Lunéville - Brigade de gendarmerie, 2, avenue Caumont la Force 54300 Lunéville
- Arrondissement de Toul - Compagnie de gendarmerie, 2 avenue du président Kennedy 54200 Toul

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 06.75.22.20.46 pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 06.76.04.75.02 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des informations utiles sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : [www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)